

Termes de Référence pour le recrutement d'un/e psychologue

Projet : « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants »

N°2022-440-079

Organisme : Ai.Bi. Maroc

Ai.Bi. Amis des Enfants est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération pour le développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Établissements de Protection Sociale. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

L'association met en œuvre des projets visant la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile (afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l'intérieur des EPS mais aussi de réinsertion familiale, et d'intermédiation sociale et professionnelle) ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale (afin de prévenir l'abandon de leurs enfants) ; les enfants en contact avec la loi (pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle).

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, dont la Plateforme CDE – Convention Droits de l'Enfant – Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ce réseau réunit des associations qui opèrent au Maroc au profit des enfants vulnérables et ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

1. Contexte

L'Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfance depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d'harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc) ainsi qu'à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, il reste encore un travail énorme et des efforts à accomplir non seulement par rapport à la réforme des lois mais aussi en ce qui concerne les différents facteurs de vulnérabilité qui

demeurent des obstacles pour que tous les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits, dans un environnement protecteur. Quant au phénomène de l'abandon d'enfants, il reste encore très répandu au jour d'aujourd'hui. Selon les données les plus récentes collectées par UNICEF, on estime encore environ 100.000 enfants et jeunes abandonnés au Maroc, vivant dans des institutions qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Si, d'une part, il est nécessaire de déployer des efforts pour assurer des meilleures conditions de vie aux enfants en situation d'abandon et pour les rendre autonomes afin d'intégrer à nouveau le milieu social, d'autre part, il est autrement important d'agir afin de limiter la production de ce phénomène tout en soutenant les familles en détresse, y compris celles monoparentales.

Dans ce contexte bien spécifique, il s'avère nécessaire d'agir afin de renforcer les capacités des familles, y compris les mères célibataires, afin de prévenir l'abandon et promouvoir la parentalité positive; des travailleurs sociaux, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge dans les EPS; des enfants et jeunes institutionnalisés, afin de les rendre plus forts et autonomes et les préparer à la vie en dehors des EPS; des médias, afin qu'ils puissent contribuer à l'information et conscientisation du grand public autour de la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon.

Pour les raisons citées dans les paragraphes précédents, l'association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc et ses partenaires - Fondation Rita Zniber, Dar Tika et Widad pour la femme et l'enfant - mettent en œuvre le projet « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants ».

2. Projet : “S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants”

Le projet a pour objectif de relever les défis auxquels sont confrontées les associations responsables de la gestion des structures d'accueil et de protection des enfants abandonnés et à risque d'abandon, ainsi que des mères célibataires au Maroc. Ces structures font face à des difficultés pour assurer un développement sain des bénéficiaires et les accompagner vers une transition hors du système de protection publique.

Il vise à améliorer la situation des enfants vulnérables au Maroc tout mettant en place des programmes de formation destinés aux familles, aux travailleurs sociaux et aux médias et axés sur des thèmes comme la parentalité positive, la prise en charge des enfants vulnérables, l'intermédiation sociale ainsi que l'éthique des médias. Ensuite, le projet ambitionne de créer des services d'accompagnement psychosocial et juridique dédiés aux enfants et familles en situation de vulnérabilité. Enfin, une campagne de sensibilisation sera menée directement par les enfants et des rapports de plaidoyer sur la situation de l'enfance au Maroc seront élaborés pour soumettre des recommandations au Comité des Droits de l'Enfant.

3. Objectifs de la consultation:

Le projet vise à assurer un suivi psycho-social des enfants et jeunes vulnérables (276) institutionnalisés dans des structures autorisées gérées par des associations, ainsi qu'aux familles vulnérables (100), y compris les familles monoparentales mineures, dans différentes régions du Maroc (Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra, et Marrakech –Safi). Le soutien

psychologique spécialisé est essentiel pour ces groupes afin de prévenir les risques d'abandon, de violence et d'exploitation économique.

Le/la psychologue recruté/e devra assurer les services de suivi et d'accompagnement psychologique pour les enfants et les jeunes vulnérables ainsi que pour les familles vulnérables, y compris les familles monoparentales mineures, dans les régions d'intervention du projet. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Fournir un accompagnement psychologique individuel et/ou de en groupe adapté aux besoins des 276 enfants et jeunes bénéficiaires vivant dans les structures autorisées gérées par les associations partenaires du projet.
- Mettre en place un suivi psychosocial pour 100 familles vulnérables, y compris les familles monoparentales mineures, tout en assurant des séances de soutien psychologique individuelles et/ou de groupe afin de renforcer leur rôle dans la prise en charge des enfants.

4. Mission du/de la psychologue:

Le/la psychologue recruté/e sera responsable de :

- Évaluer les besoins psychologiques des enfants, des jeunes et des familles vulnérables.
- Concevoir et mettre en œuvre des séances d'accompagnement psychologique individuelles et de groupe en fonction des besoins identifiés.
- Assurer des séances de médiation familiale pour favoriser un soutien global aux enfants et aux familles.
- Collaborer avec l'équipe du projet et les associations partenaires pour coordonner les interventions psychologiques.
- Veiller à la confidentialité et à l'éthique professionnelle dans toutes les interactions avec les bénéficiaires.
- Évaluer régulièrement l'efficacité des services et apporter des ajustements si nécessaires.

5. Livrables :

Le/la psychologue recruté/e devra assurer la production des livrables suivants, à approuver par Ai.Bi. Maroc :

- Un rapport de diagnostic d'évaluation détaillé, identifiant les besoins psychologiques spécifiques des 276 enfants et jeunes vulnérables et des 100 familles vulnérables, y compris les familles monoparentales mineurs.
- Un plan détaillé de suivi psycho-social comprenant des séances d'accompagnement individuelles et/ou d'en groupe pour les enfants et les jeunes bénéficiaires, ainsi que des pour les séances de soutien psychologique pour les 100 familles vulnérables, y compris les familles monoparentales mineures.
- Des rapports bi-mensuels détaillés réguliers décrivant les interventions menées, les résultats obtenus et les plans d'action établis, les progrès réalisés et les ajustements apportés, si nécessaires, lors des séances de soutien psychologique individuelles et de groupe avec les enfants, les jeunes et les familles.

- Un rapport détaillé sur les séances de médiation familiale organisées pour favoriser un soutien global aux enfants et aux familles, ainsi que le nombre de bénéficiaires touché.e.s, la désagrégation par sexe et tranche d'âge avec des informations sur les résultats obtenus et les plans d'action établis.
- Un rapport d'évaluation périodique (semestriel) sur l'efficacité des services de suivi psychosocial, avec des indicateurs mesurant l'impact des interventions sur le bien-être des enfants, des jeunes et des familles vulnérables.

6. Durée de la consultation :

La prestation du/de la psychologue s'étalera sur une durée de 20 mois, de septembre 2023 à avril 2025, durant 70 jours (pour l'accompagnement des enfants) et 24 jours (pour l'accompagnement des familles), comprenant la période de préparation, mise en œuvre et d'évaluation.

7. Lieux d'intervention :

La prestation se déroulera dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra, et Marrakech –Safi, dans les structures autorisées gérées par les associations partenaires du projet.

8. Profil du/de la psychologue :

Le/la psychologue doit posséder les compétences et les qualifications suivantes:

- Un diplôme en psychologie, avec une spécialisation en psychologie de l'enfance et de la jeunesse.
- Une expérience avérée dans l'accompagnement et le soutien psychologique à des enfants, jeunes et familles vulnérables.
- Une compréhension approfondie des problématiques liées à la vulnérabilité, à l'abandon, à la violence et à l'exploitation économique chez les enfants et les familles.
- Capacité à travailler avec une approche sensible aux problématiques suscitées, ainsi qu'aux différences culturelles et sociales.
- Excellentes compétences en communication et en travail d'équipe.

Compétences linguistiques : Français, Arabe dialectal marocain

Compétences informatiques : Très bonne connaissance des applications MS Office, Internet et des équipements de bureau.

9. Composition du dossier de candidature

- 1) Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier ;
- 2) Un CV mettant en évidence leur expérience pertinente dans le domaine du soutien psychologique pour les enfants et les familles vulnérables ;
- 3) Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de la prestation, en lien avec la méthodologie proposée ;
- 4) Un dossier administratif du/de la consultant.e.

10. Candidature :

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier de candidature par e-mail, mentionnant en objet « **Candidature suivi psychologique** », à l'adresse email suivant : aibi.candidature@gmail.com.

11. Date limite d'envoi de la candidature :

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 25 août 2023, à 18h (heure du Maroc).

En tant qu'association ayant pour vocation de défendre les droits des enfants, Ai.Bi. Maroc applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'Exploitation et Abus Sexuels, la discrimination, la maltraitance, etc. Toutes ces formes de maltraitance sont incompatibles avec les normes, valeurs, principes et standards universellement reconnus et sur lesquelles repose notre association.